

OÙ EN EST LA FIBRE OPTIQUE À ST-GERMAIN

Après le temps de l'observation et de la compréhension, est venu le temps des explications. Il est important aujourd'hui de faire un point sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la C.A.S.E ainsi que sur la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil. Pour ce faire, un rappel des actions menées est présenté ci-dessous.

La C.A.S.E (Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes) a attribué une DSP (Délégation de Service Public) à la société COVAGE en avril 2012. Cette DSP comportait 2 missions distinctes.

La mission 1 consistait au déploiement de la FTTO (Fibre optique To The Office ou Fibre Optique au Bureau). Cette mission concernait le réseau destiné aux entreprises, il représente aujourd'hui 100 km de réseau pour un marché de 423 entreprises sur le territoire de la C.A.S.E. La réception définitive des ouvrages a été réalisée le 31 mars 2013.

La mission 2 comprenait 2 phases, la phase 1 étant le déploiement FTTH (Fibre optique To The Home ou Fibre Optique au domicile) jusqu'aux « plaques FTTH » (Les plaques désignent tout ou partie du réseau appartenant au Fournisseur d'Accès Internet (FAI)). Il faut comprendre par ces termes, le déploiement de 150k m de fibre optique sur l'ensemble de territoire de la C.A.S.E réceptionné le 23 juillet 2014 et prêt à être réparti chez les particuliers par un opérateur se présentant comme intéressé à financer le reste du déploiement.

La finalisation de la mission 2 (phase 2) n'a pu à ce jour être engagée car aucune obligation n'est faite à la société COVAGE de finaliser la phase 2 au titre des clauses contractuelles contenues dans la DSP signée en 2012 par la C.A.S.E en raison des conditions suivantes non remplies :

- Aucun opérateur national ne s'est positionné sur le réseau.
- Absence de réponse aux appels aux Co-investisseurs sur les plaques FTTH de la phase 2.

À ce sujet, il faut savoir que les coûts moyens supportés les premières années par SETHD (Seine Essonne Très Haut Débit) ou par un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) pour chaque nouveau client raccordé à la fibre optique, ont été estimés aux environs de 700€.

Cependant, il a été rappelé à SETHD que l'activation de la phase 2 de la Mission 2 permettrait d'augmenter très fortement le potentiel commercial en passant d'environ 8 000 prises en place actuellement sur le territoire de la C.A.S.E à plus de 31 000 prises, facilitant ainsi l'arrivée d'opérateurs nationaux.

Voilà le dossier tel que nous l'avons récupéré en 2014. Soyez assurés, qu'aujourd'hui, nous faisons tout notre possible pour faire avancer cette situation, et cela malgré le retard lié à la création de la nouvelle agglomération, sachez également que nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée de cette situation.